

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2020

PRESENTS

M. DELOUZILLIERES - J. FERMENT – A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAUULT – JB. MENORET - C. MOREAU - M. NEMMES - C. PAIN - J. PELICOT - L. QUITTET
B. ROBBE - M. SABATIER - L. TRAVERS - F. VISINE

ABSENTS EXCUSES

F. LECAMP pouvoir à C. MOREAU
C. BORE pouvoir à L.TRAVERS

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

C. PAIN propose C. MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

L'ordre du jour est le suivant :

I. AFFAIRES GENERALES

1. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat. La commission d'appel d'offres a un caractère permanent.

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Sont élus membres de la CAO par 19 voix pour :

Membres titulaires :

Basile ROBBE
Laurent QUITTET
Laurent TRAVERS

Membres suppléants :

Francis GROUSSET
Joël PELICOT
Catherine BORÉ

2. Commissions municipales et désignation des membres

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Madame le Maire propose au conseil municipal de constituer 8 commissions municipales et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Madame le Maire est présidente de droit de chaque commission.

Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret de constituer 8 commissions municipales et d'en élire les membres suivants :

Commission finances:

Laurent QUITTET
Nathalie GUENAUULT
Joël PELICOT
Fabienne VISINE
Fabrice LECAMP
Marc SABATIER
Francis GROUSSET

Commission culture, patrimoine et bien vivre:

Catherine MOREAU
Fabienne VISINE
Fabrice LECAMP
Aline FLORENCE
Céline GOULESQUE
Nathalie GUENAUULT

Commission urbanisme:

Francis GROUSSET
Basile ROBBE
Laurent QUITTET
Nathalie GUENAUULT
Joël PELICOT
Catherine MOREAU
Laurent TRAVERS
Catherine BORÉ

Commission associations, sports et cohésion sociale:

Alexandra GOUBIN
 Marc SABATIER
 Jérôme FERMENT
 Fabienne VISINE
 Basile ROBBE
 Catherine MOREAU
 Céline GOULESQUE
 Aline FLORENCE

Commission voirie, espaces verts et environnement:

Francis GROUSSET
 Fabrice LECAMP
 Michaël NEMMES
 Martine DELOUZILLIERES
 Aline FLORENCE
 Céline GOULESQUE
 Jean-Bernard MENORET

Commission bâtiments, assainissement et sécurité:

Basile ROBBE
 Laurent QUITTET
 Francis GROUSSET
 Joël PELICOT
 Michaël NEMMES
 Martine DELOUZILLIERES
 Alexandra GOUBIN
 Fabrice LECAMP
 Jean-Bernard MENORET

Commission communication et numérique:

Laurent QUITTET
 Catherine MOREAU
 Jérôme FERMENT
 Aline FLORENCE

Commission école, enfance et jeunesse:

Alexandra GOUBIN
 Marc SABATIER
 Jérôme FERMENT
 Catherine BORÉ
 Catherine MOREAU

L. TRAVERS ajoute C. BORE à la commission Urbanisme.

3. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

Suite au renouvellement de l'équipe municipale et la séance du conseil municipal du 25 mai 2020, portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à l'élection des délégués aux syndicats intercommunaux.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour voter à main levée.

L. TRAVERS se propose au SIAEP, en titulaire à la place de B.ROBBE.

Le Conseil municipal vote donc par 19 voix pour la désignation des membres ci-dessous aux syndicats intercommunaux :

Syndicat intercommunal	Titulaire	Suppléant
Syndicat de la gendarmerie de la Membrolle sur Choisille	Laurent QUITTET Alexandra GOUBIN	Francis GROUSSET Catherine BORÉ
Syndicat Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)	Joël PELICOT Laurent TRAVERS	Basile ROBBE J-B MENORET
SATESE 37	Joël PELICOT	Michaël NEMMES
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP)	Francis GROUSSET Laurent QUITTET Laurent TRAVERS	Claude PAIN Joël PELICOT Michaël NEMMES
Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)	Francis GROUSSET	Michaël NEMMES

4. Détermination du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale

Suite au renouvellement de l'équipe municipale et la séance du conseil municipal du 25 mai 2020, portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à l'élection des représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est proposé :

- d'arrêter le nombre des élus municipaux appelés à siéger au conseil d'administration à 7, sachant que les membres issus de la société civile devront être en nombre égal.
- de procéder à l'élection de sept membres pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

L'ensemble du conseil municipal doit voter à bulletin secret pour la liste entière.

L. QUITTET et M. SABATIER procèdent au dépouillement.

Le conseil municipal par 19 voix pour :

- a fixé à 7 le nombre des élus municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS;

- a désigné les membres du Conseil d'Administration du CCAS:

Basile ROBBE

Catherine MOREAU

Martine DELOUZILLIERES

Joël PELICOT

Fabienne VISINE

Céline GOULESQUE

Aline FLORENCE

Madame le Maire est chargée de la rédaction de l'arrêté de nomination des membres extérieurs au conseil municipal.

5. Désignation du délégué élu au CNAS

Madame le Maire explique qu'à chaque élection municipale, il y a lieu de procéder par délibération à la désignation du nouveau délégué membre du conseil municipal au sein du CNAS.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes aux agents de la fonction publique territoriales et leurs familles.

Madame le Maire propose de nommer Francis GROUSSET en qualité de délégué élu du CNAS.

Le conseil municipal, désigne à l'unanimité Francis GROUSSET en qualité de délégué élu du CNAS.

II. FINANCES

1. Décision modificative n°1 du Budget Principal : section investissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2020
DECISION MODIFICATIVE N°1
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
chapitre 020: Dépenses Imprévues	
article 020 : dépenses imprévues	-200
chapitre 204: Subventions d'équipement versées	
article 2041582 : Autres groupements – Bâtiments et installations	200
opération 164 : Eclairage public	
TOTAL	0

2. Participation pour le RASED

Suite à la convention signée avec la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire concernant la participation financière de l'antenne du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de Saint-Cyr-sur-Loire, la contribution communale s'élève à 1.50€ par élève soit un montant total de 298.50 € pour l'année scolaire

2019-2020.

A. GOUBIN précise que le RASED est composé d'enseignants spécialisés et d'un psychologue scolaire. Ce dernier est d'ailleurs intervenu le 11 mai 2020 lors du déconfinement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la participation demandée pour le RASED

3. Fixation des prix des repas de la cantine et de la garderie

Dans le cadre de la reprise de l'école, suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, le CPE n'assurant plus les prestations de cantine et de garderie, la municipalité a pris le relais.

Pour cela, la mairie a fait appel à un prestataire JMG qui livre des repas froids (pain inclus) au prix de 3.25€ pour les primaires et 3.07€ pour les maternels TTC.

Afin de ne pas léser les parents, le maire sortant s'était engagé à maintenir les mêmes tarifs que ceux du CPE. Le conseil municipal ne pouvant pas se réunir en période de crise sanitaire, il convient de régulariser la situation et de fixer les tarifs suivants:

- prix du repas : 3.70€
- tarif de la garderie : 1.20€ de 8h jusqu'à l'entrée en classe
1.20€ de l'heure de la sortie de classe jusqu'à 17h puis 1.20€ par demi-heure

Madame le Maire précise bien que :

- ces tarifs correspondent à ceux appliqués par le CPE jusqu'alors et ne couvrent pas les frais supplémentaires de personnel pris en charge par la Mairie;

- à ce jour tous les enseignants sont présents à l'école;

Suite à l'annonce du Gouvernement le 14 juin 2020 d'une reprise de l'école pour tous, la Mairie est en attente du nouveau protocole sanitaire.

4. Subvention exceptionnelle pour l'école

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école pour l'achat en urgence d'un meuble destiné à la classe des petites sections suite à la réouverture de l'école et afin de respecter le protocole sanitaire imposé par le COVID 19.

La subvention à verser s'élève à 145 €, prix du meuble TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'école.

III. PERSONNEL

1. Recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités

Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités lié à l'application du protocole sanitaire du COVID 19 lors de la réouverture de l'école, la mairie a dû recruter du personnel pour assurer la surveillance de cantine et la garderie. L'assemblée délibérante ne pouvant pas se réunir pendant cette période et suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il faut régulariser la situation et délibérer sur le recrutement de ces agents non titulaires.

Il s'agit du recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C à compter du 18 mai 2020 et jusqu'au 3 juillet 2020 si nécessaire.

Ces agents assurent des fonctions à temps non complet de surveillance de cantine, d'agent d'entretien des locaux.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités.

2. Recrutement d'un adjoint technique lié à un accroissement temporaire d'activités

Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités lié à la radiation des cadres d'un agent titulaire, la mairie a dû recruter un agent contractuel le temps de pourvoir le poste d'adjoint technique territorial. Il faut également régulariser la situation et délibérer sur le recrutement de cet agent au poste d'adjoint technique territorial contractuel :

dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à partir du 12 mai 2020 jusqu'au 31 octobre 2020.

Cet agent assure des fonctions à temps complet, d'entretien des espaces verts, du fleurissement, ou de la station d'épuration.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement d'un adjoint technique territorial lié à un accroissement temporaire d'activités.

3. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Un de nos agents est inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2020, il convient donc de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (33/35^{ème}), sur lequel l'agent sera nommé par arrêté du Maire dès que la commission administrative paritaire du centre de gestion d'Indre-et-Loire aura émis un avis favorable.

A la suite de la nomination de l'agent, le conseil municipal sera amené à délibérer à nouveau pour supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (33/35^{ème}).

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} juillet 2020.

IV. URBANISME

1. Droit de préemption urbain

La Mairie n'a pas exercé de droit de préemption sur les biens suivants :

10, impasse de la Nicollerie

24, chemin des Baratteries

2, impasse du Clos de la Cure

V. DIVERS

Madame le Maire fait part des points suivants :

Donne lecture de l'arrêté 2020_077 donnant délégation aux adjoints du maire :

M. Francis GROUSSET, 1^{er} adjoint ayant délégation pour la voirie, l'urbanisme, les finances et le personnel communal ;

Mme Catherine MOREAU, 2^{ème} adjointe ayant délégation pour les affaires culturelles, le patrimoine, les loisirs et la mobilité ;

M. Basile ROBBE, 3^{ème} adjoint ayant délégation pour l'assainissement, les bâtiments communaux et la santé et sécurité ;

Mme Alexandra GOUBIN, 4^{ème} adjointe ayant délégation pour les affaires scolaires et sportives, la jeunesse, les associations et l'ALSH ;

M. Laurent QUITTET, 5^{ème} adjoint ayant délégation pour la communication et le numérique.

L. TRAVERS demande à avoir une copie de cet arrêté pour l'ensemble du conseil municipal.

Madame le Maire en prend acte et le fera transmettre par mail à l'ensemble des élus.

- frais induits par le COVID-19 :

16 576,60 € ont été dépensés pour le COVID-19

- Masques tissus : 6081.55€

▪ 6646.50€

- Masques chirurgicaux : 1000.50€

1099.94€

- Plexiglass : 367.20€

- thermomètre : 372.72€

- blouses agents : 234.19€

-désinfection des bâtiments rentrée des classes : 414€

- reste des blouses à payer : 360€

Le Département va financer à hauteur de 50%. La Mairie attend l'ensemble des factures pour les transmettre à l'AMIL (Association des Maires d'Indre et Loire) qui répartira les dépenses sur les instances concernées.

Le gel hydro alcoolique a été distribué gracieusement par le Département et également par la commune de Semblançay.

- factures prévues en 2019 et reçues sur 2020 :

Nouansport : 16130.64€

Marchine à laver : 409.50€

Réfection sol de la classe des CP suite inondation : 6029.81€

Retour du mur de frappe : 2363.42€

Balayeuse salle de sport : 536.89€

Ordinateur directrice école : 973.20€

Ordinateur directrice ALSH : 780€

Classe CE2 volets roulants : 7428.77€

Classe CE2 peinture extérieure : 1671.60€

Décorations de Noël : 4086.54€

Prises du SIEIL pour les décorations de Noël : 1816€

- rénovation du vitrail de l'église

Contributions : 3377 € par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et 2000 € par l'association Les Amis du Patrimoine pour des travaux qui s'élèvent à un total de 8105€.

Ce vitrail étant classé au Patrimoine, la Commune complète à raison de 3000 € environ dans la mesure où la rénovation doit avoir lieu avant la fin de l'année pour bénéficier de la subvention de la DRAC.

Le dossier est consultable en Mairie.

- projet JC BALLESTER – Président association ROCANTO'LAB

Objet de l'association : équiper un espace numérique rural, modélisation 3D ...

Le président incite les rocantonien(ne)s à voter individuellement pour ce projet participatif sur le site www.touraine.fr. L'association bénéficiera d'une subvention en fonction des votes reçus.

Cette association est actuellement localisée dans la bibliothèque de Saint Antoine et compte 4 adhérents en plus du Président. L'objectif est notamment de former à l'utilisation des machines afin de créer son projet.

A terme, un local d'environ 30 m² serait nécessaire au développement de l'association. Un appel au vote recevable pendant 1 mois à compter du 15 juin 2020 sera prévu via le Flash Info.

- CPE : les cantinières sont prêtes à reprendre le 22 juin 2020 mais les repas ont été commandés à JMG pour la semaine à venir. La date ultime pour annuler est le mardi pour la semaine suivante. L'annulation sera effective en fonction de la réception du nouveau protocole sanitaire, soit le mardi 16 juin 2020.

Et laisse la parole à l'ensemble des élus :

F. GROUSSET

- Parc Barillet-Deschamps : relance par téléphone et courrier auprès des artisans paysagistes pour désherber le parc selon nos exigences. Mais, le paysagiste rencontre un dilemme entre nos attentes et le concept de l'architecte (TALPA). Réunion entre artisans, architecte et la Mairie prévue le 29/06/20 pour faire avancer la situation et notamment la 2^e tranche. Notre contrat avec les artisans court jusqu'en juillet.

- Rétrocession du lotissement la Chahoulerie (Route du Dolmen) : les contrôles avant rétrocession sont faits pour l'assainissement, en cours pour l'éclairage par le SIEIL et l'eau par Veolia. Le syndic autonome de copropriété actuel se charge de la remise en état de la voie avant rétrocession. L'entretien des

espaces verts sera repris par les agents techniques de la commune si toutes les conditions sont favorables.

- **SIEIL** : réunion prévue le 23/06/20 en visioconférence à 250 personnes.

- **Révision du PLU** : la commission Urbanisme va se réunir le 01/07/20 à 14h00 en Mairie.

- **Commission Voirie** : rencontre avec différents prestataires dont la COLAS. La Commission doit se réunir le 23/06/20 à 20h30 en Mairie.

C. MOREAU

- Aménagement du Plan d'eau de la Grenouillère :

Un ensemble d'élus s'est réuni 3 fois depuis la présentation du projet en réunion publique :

Le 02/06/20, le 07/06/20 (sur le site du Plan d'eau) et le 08/06/20. C. MOREAU informe que :

. JB MENOIRET a participé à ces réunions en tant qu' élu mais aussi en tant que représentant de l'association de pêche Les Amis de la Grenouillère.

. l'ACSSA a également été sollicitée pour donner son avis sur les équipements sportifs.

Les craintes et/ou les recommandations des deux associations ont été prises en compte dans la nouvelle proposition.

Les chiffres donnés ci-dessous sont arrondis à 0.05 près.

La prévision budgétaire initiale était de 109 050 € comprenant :

- un parcours santé de 800 m
- une plateforme Fitness
- une aire de jeux pour enfants
- des terrains de pétanque (x14)
- un parking en bord de route
- du terrassement

Avec des toilettes sèches, un ponton de pêche PMR (dans la continuité du parking actuel), une passerelle PMR au niveau du nouvel aménagement, le montant s'élevait à 140 297 €.

A l'issue de la 2^e réunion en Mairie, la prévision budgétaire est la suivante : 97 035 € et comprend :

- un parcours santé de 800 m avec 2 agrès supplémentaires (soit 6 au total)
- une aire de jeux pour enfants
- un nombre de terrain de pétanques ramené à 4
- du mobilier urbain supplémentaire : 6 tables pique-nique dont 2 PMR + des bancs
- une passerelle PMR vers le nouvel aménagement
- un parking
- du terrassement

Avec la plateforme Fitness, les toilettes sèches, le ponton de pêche PMR, le montant s'élèverait à 130 042 €. Il a donc été décidé de passer ces derniers éléments sur une 2^e tranche.

Considérant les subventions suivantes :

- une DETR de 28 890 € accordée par Mme la Préfète sur un budget de 96 300 €
- une FDSR de 14 363 €

Il resterait à la commune une dépense de 53 782 € (le chiffre annoncé en conseil était inexact).

B. ROBBE ajoute que :

- le terrassement du parcours santé est de 500 m et non 800 m.
- le ponton PMR pourrait sortir de ce projet et être alloué sur la ligne 185 (poste PMR).

Les caractéristiques des éléments proposés le 08/06/20 nécessitent d'être plus précis. Ces points seront échangés par email afin de placer le marché au plus vite.

C. MOREAU rappelle que ce projet, travaillé depuis longtemps par B. ROBBE, est finalisé un peu précipitamment en raison des subventions potentiellement accordées.

- Fête de la Musique

Il n'y aura pas de fête de la musique cette année. Par contre, C. MOREAU a rencontré Eric BRETTE – gérant du Bar-tabac de la Chapelle qui envisage d'accueillir un chanteur (SGK Music) le 26/06/20 au sein

de son établissement et le camion pizza sur la place, sous réserve de l'accord du Conseil et des dispositions prévues par la préfecture. Le conseil est d'accord sur le principe. Un arrêté sera à prévoir pour le parking sur la place. C. MOREAU se renseigne auprès de la Préfecture sur les conditions d'organisation.

- Club de foot de Saint Antoine (FCSA).

Le FCSA a clôturé le 13/06/20 sa vente de T-shirt au profit de l'association du CHRU pour remercier les soignant.e.s du COVID-19. Cette action solidaire a permis de récolter 1 344 €, auxquels s'ajoutent 1000 € du Crédit Agricole (mécène du FCSA). Le conseil municipal félicite le Club de foot pour cette belle action. C. MOREAU propose des remerciements officiels en présence de la NR.

A. GOUBIN

- présente quelques points évoqués lors de sa rencontre avec la Directrice de l'école :
 - . la qualité de connexion internet : L. QUITTET doit vérifier ce point.
 - . le système de fermeture du portillon : étude en cours avec B. ROBBE.
 - . le projet d'accéder au golf pendant le temps scolaire : A. GOUBIN va contacter le directeur du Golf.
- Précise que 80 à 90% des élèves ont réintégré l'école
- fait part de l'inquiétude de la directrice de l'ALSH (centre aéré) sur la gestion de 112 enfants inscrits pour l'été alors que la situation est déjà compliquée dans le contexte actuel avec 54 enfants.
- souhaite programmer le 25/06/20 une réunion avec toutes les associations afin de connaître leurs attentes et calendrier des manifestations à venir.

L. QUITTET

- a réalisé un bilan du réseau informatique de la Mairie et de l'école, ce dernier est plutôt satisfaisant.
- a rencontré Val de Loire Fibre : le génie civil devrait commencer le 1^{er} semestre 2021, pour un début de connexion l'été 2021.
- en attendant la fibre, annonce qu'il existe un passeport numérique permettant de bénéficier d'une subvention maximum de 450 € pour l'achat d'une antenne 4G.

A. FLORENCE

Concernant la venue du Ludobus (action CCAS) fin octobre/début novembre, demande le choix du jour samedi ou dimanche, le dimanche est acté.

N. GUENAU

- remercie Madame le Maire pour la transmission d'une note d'information en même temps que la convocation. Cette note permet d'avoir un meilleur niveau d'information sur les points de l'ordre du jour et n'existait pas dans la précédente mandature.
- demande quand sera défini le positionnement des élus sur les Commissions communautaires, C. PAIN préfère attendre la détermination des commissions communautaires par la CCGCPR pour les présenter au conseil municipal.

J. PELICOT informe du renouvellement du bureau du SATESE le 22/06/20 et une réunion le 28/09/20.

B. ROBBE informe sur :

- Des diverses interventions pour résoudre quelques problèmes techniques à l'épicerie (climatisation) et dans le logement locatif communal au-dessus de l'épicerie.
- La pose d'une barrière à l'entrée du parking entre la Mairie et l'église le vendredi 19/06/20. Elle sera opérationnelle quand toutes les télécommandes seront disponibles.
- Réfection en cours d'une couverture au Citystade.
- Suite à l'inondation rencontrée au garage de la Pailleterie, la Mairie prend en charge le coût de la buse et le STA prend en charge la pose et le nouveau profilage des fossés.

M. NEMMES

- Demande quand auront lieu :

1. les remerciements pour les couturières (confectionneuses de masques pendant la période de confinement COVID-19)
2. la visite des bâtiments communaux et la présentation des agents municipaux

C. PAIN propose :

1. de remercier les couturières à 10H en Mairie, et le club de Foot FCSEA à 11H au stade de foot samedi 04/07/20.
2. La visite des bâtiments communaux et la présentation des agents municipaux lorsque la situation sanitaire le permettra.

Madame GOUBIN Alexandra ajoute que l'équipe enseignante a validé le principe d'attribution de badges pour l'accès au parking de la mairie.

Pas de commentaires ou questions de la part de F. VISINE, C. GOULESQUE, J. FERMENT, M. SABATIER, M. DELOUZILLIERES, JB MENOIRET, L. TRAVERS.

Fin de conseil à 22h40

Prochain conseil municipal prévu le 2 juillet 2020